

**Assemblée générale**

Distr. générale
11 septembre 1998

Original: français

Cinquante-troisième session

Point 72 d) de l'ordre du jour

**Examen et application du Document de clôture de la douzième
session extraordinaire de l'Assemblée générale : mesures
de confiance à l'échelon régional**

**Activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies
chargé des questions de sécurité en Afrique centrale**

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-9	2
II. Réunions tenues par le Comité en 1998	10-29	3
A. Réunion conjointe des ministres de la défense et de l'intérieur	10-18	3
B. Conférence sous-régionale sur les institutions démocratiques et la paix en Afrique centrale	19-25	3
C. Séminaire sous-régional de formation des formateurs à la consolidation de la paix par des mesures concrètes de désarmement	26-29	4
III. Programme d'activités pour 1998-1999	30	4
IV. Aspects administratifs et financiers	31-33	5
V. Conclusions et observations	34-39	5

I. Introduction

1. L'Assemblée générale m'a prié de continuer à fournir une assistance aux États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale et de lui présenter un rapport sur l'application de la résolution 52/39 B adoptée le 9 décembre 1997. Le présent rapport met l'accent sur les activités menées par le Comité depuis que le Secrétaire général a soumis, le 20 août 1997, son précédent rapport à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-deuxième session (A/52/293).

2. Pendant la période écoulée, j'ai été particulièrement encouragé par l'engagement déterminé des pays d'Afrique centrale qui ont continué à réaliser les objectifs du Comité en vue de renforcer leur coopération pour l'instauration d'un climat de paix, de stabilité et de prospérité dans leur sous-région. Outre ces contacts, le Bureau du Comité m'a, à plusieurs reprises, rencontré pour m'informer des progrès réalisés dans l'exécution du programme d'activités du Comité, ainsi que de l'évolution de la situation politique en Afrique centrale.

3. C'est dans ce contexte que, le 2 octobre 1997, je me suis longuement entretenu avec une délégation ministérielle du Bureau du Comité conduite par son président, le Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Gabon, entouré de ses collègues du Burundi et du Tchad. Au cours de cette réunion de travail, les membres du Bureau ont marqué leur attachement au Comité, aujourd'hui l'unique organe de concertation politique à l'échelon de la sous-région d'Afrique centrale.

4. Le Bureau du Comité a également sollicité l'assistance continue des Nations Unies pour la mise en oeuvre des mesures de promotion de la confiance adoptées par le Comité dans les domaines du renforcement des capacités sous-régionales au maintien de la paix, de la consolidation de la paix après les conflits, de la lutte contre le trafic illicite des armes et des drogues et de la bonne gouvernance, ainsi que de l'appui aux processus démocratiques en cours dans la sous-région d'Afrique centrale.

5. Le 24 juin 1998, j'ai tenu une réunion de travail avec le Ministre gabonais de la défense nationale, qui conduisait une délégation du Bureau du Comité venue solliciter l'appui des Nations Unies pour un projet du Comité d'organiser des manoeuvres militaires conjointes. Ces exercices visent à accroître la capacité des pays membres du Comité à participer aux opérations de maintien de la paix. Au cours de cette rencontre, le Bureau du Comité a de nouveau sollicité l'appui du Secrétariat à la réalisation de son programme d'activités multidimensionnel qui comporte des aspects relevant,

notamment de la politique et de la sécurité, y compris les questions liées à la démocratie, aux droits de l'homme et à la bonne gouvernance.

6. Lors de cette visite, le Ministre gabonais m'a remis un message personnel du Président de la République gabonaise, M. El Hadj Omar Bongo. Le Président Bongo, dont le pays assume la présidence du Comité, m'a ainsi réitéré l'engagement de son pays à soutenir les activités du Comité qu'il considère comme un précieux instrument de consultation politique et de coopération dans le domaine de la sécurité, entre les États membres du Comité d'une part, et entre le Comité et les Nations Unies d'autre part. Je me réjouis que bon nombre de projets initiés par le Comité aient été réalisés pendant la période écoulée.

7. En effet, les pays membres du Comité ont tenu à Libreville, au Gabon, du 28 au 30 avril 1998, une importante réunion conjointe des ministres de la défense et de l'intérieur qui a permis d'examiner en détail la situation de la sécurité dans la sous-région d'Afrique centrale et les moyens d'y asseoir une paix, le désarmement et un développement durables. Les ministres ont insisté sur l'importance de lutter contre la circulation illicite des armes et des drogues, deux fléaux qui constituent une grave menace contre la paix et la sécurité sous-régionales. À Bata, en Guinée équatoriale, une conférence sous-régionale sur les institutions démocratiques de la paix en Afrique centrale s'est tenue du 18 au 22 mai 1998, au cours de laquelle les pays membres ont réaffirmé leur engagement à promouvoir des systèmes participatifs de gouvernement et le respect de l'État de droit, des droits de l'homme et de la dignité humaine comme moyen de contribuer à prévenir des conflits dans la sous-région.

8. Avec l'appui du groupe des États intéressés aux mesures pratiques de désarmement, établi en application du paragraphe 4 du dispositif de la résolution 52/38 G du 9 décembre 1997, le Comité consultatif a organisé à Yaoundé, au Cameroun, un séminaire de formation des formateurs à la consolidation de la paix par des mesures pratiques de désarmement à l'intention des hauts cadres civils et militaires d'Afrique centrale.

9. Dans une sous-région qui demeure en proie à des mutations politiques violentes, je suis convaincu de la nécessité d'y promouvoir des mesures de confiance, de renforcer les efforts de démocratisation en cours et d'y encourager des programmes de formation et la conduite d'opérations visant la consolidation de la paix à travers des campagnes de déminage, la démobilisation, le désarmement et la réintégration des ex-combattants dans la vie civile.

II. Réunions tenues par le Comité en 1998

A. Réunion conjointe des ministres de la défense et de l'intérieur

10. Les ministres de la défense et de l'intérieur des pays membres du Comité se sont réunis conjointement, pour la première fois, à Libreville, au Gabon, du 28 au 30 avril 1998, afin de débattre des questions de sécurité auxquelles leurs pays respectifs sont actuellement confrontés et d'adopter des stratégies communes de lutte contre les fléaux du trafic illicite des armes et des drogues qui menacent la paix et la stabilité de leur sous-région.

11. Eu égard au caractère transfrontalier des multiples menaces à la paix et à la sécurité sous-régionales, les ministres ont unanimement reconnu que seule une coopération accrue de leurs États au niveau politique le plus élevé pouvait faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies efficaces susceptibles de favoriser l'instauration d'un climat plus sûr en Afrique centrale.

12. À ce sujet, ils ont adopté à l'unanimité un projet de création d'un organe politique au niveau des chefs d'État et de gouvernement appelé «Conseil supérieur pour la promotion de la paix, la prévention, la gestion et le règlement des crises et des conflits armés en Afrique centrale», contenu dans l'annexe I, appendice, du document A/53/258.

13. Dans cette même perspective, les ministres ont convenu d'adopter des mesures efficaces visant à éradiquer les phénomènes de la prolifération anarchique des armes et des drogues dans leur sous-région (voir document A/53/258, annexe I, sect. E).

14. Par ailleurs, je me félicite de l'accueil favorable que les ministres ont réservé aux recommandations relatives à la lutte contre la prolifération des armes contenues aux paragraphes 27 et 28 de mon rapport du 13 avril 1998 intitulé : «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique» (A/52/871). À ce sujet, j'appuie l'engagement pris par les ministres pour renforcer et développer un réel climat de confiance au sein et entre les pays membres du Comité, en tant que moyen de réduire la méfiance et d'encourager la diminution des dépenses d'armements.

15. Dans leurs délibérations, les ministres ont eu également à réaffirmer leur volonté commune de prévenir plus efficacement l'éclatement de nouveaux conflits armés dans leur sous-région, et ont ainsi réitéré la nécessité d'établir dans les meilleurs délais un mécanisme d'alerte rapide, appelé à servir

comme un observatoire de l'évolution des conditions de sécurité, de la situation politique, diplomatique, économique et sociale, militaire et stratégique susceptibles d'aider à une meilleure prévention des conflits armés en Afrique centrale.

16. Je note avec satisfaction que ce projet bénéficie de l'appui conjoint de l'Organisation de l'unité africaine et du Gouvernement américain, qui ont décidé de tenir à la disposition du Comité un montant de 200 000 dollars des États-Unis pour contribuer à l'établissement du mécanisme d'alerte rapide. Je salue cette décision et appuie l'appel lancé par les pays membres du Comité en direction d'autres bailleurs de fonds, afin qu'ils contribuent financièrement à la réalisation de ce projet. Le Gouvernement gabonais, pays hôte, a, quant à lui, pris des mesures concrètes pour tenir à la disposition du Comité des facilités logistiques locales.

17. Dans le domaine du maintien de la paix, plusieurs pays membres du Comité ont créé des unités spécialisées au maintien de la paix dans leurs forces armées respectives, afin de participer plus activement aux opérations de maintien de la paix menées sous l'égide des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine. Afin d'assurer la préparation de ces unités à de futures missions, les pays membres du Comité ont convenu d'organiser des exercices militaires conjoints de simulation d'opérations de maintien de la paix, prévus dans le sud-ouest du Gabon d'ici à 1999.

18. Je félicite le Gouvernement gabonais pour avoir facilité la réunion des chefs d'état-major et les travaux des experts de la sous-région d'Afrique centrale, réunis au Gabon, respectivement, les 14 et 15 mai et pendant le mois de juin 1998, afin de finaliser le projet des exercices militaires conjoints aux opérations de paix.

B. Conférence sous-régionale sur les institutions démocratiques et la paix en Afrique centrale

19. Conformément à la décision prise par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Comité, lors de leur réunion au sommet tenue à Brazzaville au Congo les 2 et 3 décembre 1996, le Comité a organisé, du 18 au 22 mai 1998, à Bata, en Guinée équatoriale, une conférence sous-régionale sur les institutions démocratiques et la paix en Afrique centrale. J'ai assuré le Comité du soutien des Nations Unies à cette initiative, qui a bénéficié du soutien financier du Programme des Nations Unies pour le développement.

20. Il est particulièrement encourageant de noter qu'en dépit de la persistance des tensions politiques et des conflits armés dans leur sous-région, les pays membres du Comité ont

maintenu leur engagement de continuer à consolider et à promouvoir la démocratie. Le dialogue politique que cette conférence a permis d'initier à l'échelon de l'Afrique centrale contribuera, j'en suis convaincu, à promouvoir l'instauration de régimes démocratiques dans cette sous-région si tourmentée. La participation côte à côte à ces assises de ministres, de représentants des partis de l'opposition, d'officiers supérieurs, de forces de sécurité et de représentants de la société civile, constitue en soi un fait inédit et encourageant.

21. J'exhorte vivement l'ensemble des pays membres du Comité à mettre en oeuvre les principes et les mesures contenus dans la Déclaration de Bata qu'ils ont unanimement adoptée, dans le but de promouvoir la démocratie, la paix et le développement durables en Afrique centrale (voir l'annexe II, appendice I, du document A/53/258).

22. Je suis particulièrement sensible à la condamnation ferme exprimée par ces pays contre l'usage de la violence armée comme moyen de conquête ou de conservation du pouvoir politique.

23. J'accueille très favorablement la recommandation visant la création d'un parlement sous-régional, appelé à promouvoir la concertation entre les pays membres du Comité, ainsi qu'à développer les valeurs et l'expérience démocratiques partout en Afrique centrale.

24. Il est encourageant de noter que les pays membres du Comité aient reconnu le rôle vital des organisations de la société civile, en particulier les associations de femmes, dans les processus de paix initiés en Afrique centrale. La décision qu'ils ont prise d'allouer à ces associations des ressources de nature à renforcer leurs actions mérite d'être appuyée.

25. Par ailleurs, j'exhorte ces pays à lancer, dans les meilleurs délais, les programmes de formation qu'ils ont décidé de mettre en place, pour mieux sensibiliser les professionnels de la communication sur le respect de la déontologie des métiers de la presse et sur leurs devoir et responsabilité de promouvoir une culture de paix et les principes démocratiques dans la sous-région d'Afrique centrale.

C. Séminaire sous-régional de formation des formateurs à la consolidation de la paix par des mesures concrètes de désarmement

26. L'extinction de nombreux conflits armés et la restructuration des armées nationales dans plusieurs pays d'Afrique centrale ont fait émerger une nouvelle catégorie de citoyens que sont les ex-combattants.

27. Leur présence incontrôlée dans la société, ainsi que les quantités d'armes et de munitions en circulation après la fin des conflits, constituent aujourd'hui l'une des principales menaces à la sécurité interne des États et à la stabilité globale de la sous-région d'Afrique centrale. Il est de plus en plus avéré que si les pays à peine sortis des situations de conflit ne prennent pas des mesures appropriées, la paix demeurera fragile et en danger.

28. C'est pourquoi je me félicite de la tenue du premier séminaire sous-régional de formation des formateurs à la consolidation de la paix par des mesures concrètes de désarmement, qui s'est déroulé à Yaoundé, au Cameroun, du 27 au 31 juillet 1998. Il importe désormais que les pays membres du Comité développent conjointement des programmes en matière de démobilisation, de désarmement et de réintégration des ex-combattants dans la vie civile.

29. Je note avec satisfaction que ce séminaire constitue le premier projet mené par le groupe des États intéressés aux mesures pratiques de désarmement. Je félicite tous les pays qui, grâce à leur généreuse contribution financière, ont permis l'organisation matérielle de ce séminaire. À cet égard, j'encourage le groupe des États intéressés aux mesures pratiques de désarmement à continuer de soutenir les efforts de formation et les programmes de consolidation de la paix entrepris par les pays membres du Comité, afin d'assurer le suivi du séminaire de Yaoundé.

III. Programme d'activités pour 1998-1999

30. Au cours des trois réunions qu'ils ont tenues en 1998, les pays membres du Comité ont convenu d'entreprendre un certain nombre d'activités et de finaliser la mise en oeuvre de plusieurs projets qui ont été lancés lors de rencontres précédentes (voir A/52/293). Les programmes et activités prioritaires du Comité pour la période 1998-1999 visent à :

a) Organiser des exercices militaires conjoints dans l'objectif de renforcer la capacité des pays de la sous-région d'Afrique centrale à participer aux opérations de maintien de la paix;

b) Appuyer les activités de consolidation de la paix à travers des programmes de formation et des campagnes de déminage, la démobilisation, le désarmement et la réintégration des ex-combattants dans la vie civile;

c) Mettre en place et assurer le fonctionnement d'un mécanisme d'alerte rapide pour l'Afrique centrale, qui serait basé à Libreville, au Gabon;

d) Établir un parlement sous-régional comme instrument de promotion des principes et de l'expérience démocratiques en Afrique centrale;

e) Organiser un séminaire sous-régional de formation des professionnels de la presse à la déontologie du métier de communicateur, comme moyen de promotion des idéaux et de la culture de la paix.

IV. Aspects administratifs et financiers

31. Le rétablissement des deux réunions ministérielles annuelles du Comité financées au titre du budget ordinaire permet une meilleure exécution du programme de travail du Comité.

32. Toutefois, la mise en oeuvre des autres activités du Comité, qui ne sont pas couvertes par le budget ordinaire, nécessite un appui financier plus important.

33. À cet effet, je rappelle qu'un fonds d'affectation spéciale, ouvert aux contributions volontaires des États Membres et des organisations gouvernementales et non gouvernementales, a été établi au Secrétariat en 1996 par le Secrétaire général, à la demande de l'Assemblée générale, afin de faciliter le financement du programme d'activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

V. Conclusions et observations

34. Dans la période écoulée, les pays d'Afrique centrale, dans le cadre des activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale ont, une fois de plus, montré leur détermination à relever ensemble les multiples défis à la paix, à la sécurité, au désarmement et au développement de leurs pays respectifs et de l'ensemble de leur sous-région.

35. Les importantes recommandations et mesures qu'ils ont adoptées lors de leurs délibérations reflètent l'aspiration profonde des peuples d'Afrique centrale à vivre en paix et à développer les multiples potentialités économiques dont ils recèlent. Aujourd'hui, aider à la réalisation des mesures de confiance dont les pays membres du Comité sont convenus, c'est contribuer efficacement aux efforts visant à restaurer et à consolider la paix en Afrique centrale.

36. C'est pourquoi il est vital que les pays membres du Comité appliquent les mesures de confiance qu'ils ont déjà adoptées. À cet effet, j'exhorte vivement les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer le pacte de non-agression adopté par

le Comité et invite tous les pays membres à en accélérer la ratification. Je reste convaincu que cette mesure de transparence contribuera à diminuer la méfiance et à réduire les tensions qui peuvent engendrer des conflits entre les États.

37. Il importe plus que jamais d'intensifier les efforts visant à résoudre pacifiquement les nombreux différends qui secouent encore la sous-région d'Afrique centrale, tout en renforçant l'action engagée pour consolider la paix dans les pays qui sortent à peine des situations conflictuelles.

38. L'appui constant de l'Assemblée générale à la mise en oeuvre du programme d'activités du Comité, depuis sa création en 1992, a permis de renforcer la coopération pour la paix et la sécurité entre les pays d'Afrique centrale. Cependant, beaucoup reste à faire pour y créer les conditions d'une paix, du désarmement et d'un développement durables. Et j'insiste sur la nécessité de renforcer cet appui, en vue d'accroître les chances de promouvoir et consolider la paix dans la sous-région d'Afrique centrale, l'une des plus fragiles du continent africain.

39. À travers le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, la communauté internationale et les pays d'Afrique centrale disposent d'un mécanisme approprié pour développer et renforcer un véritable partenariat pour la paix, la sécurité, le désarmement et le développement. Dans cette perspective, je lance de nouveau un appel aux États Membres et à l'ensemble de la communauté internationale pour qu'ils contribuent généreusement au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies qui a été établi pour faciliter la mise en oeuvre effective du programme de travail du Comité.